



### **Compte Rendu réunion Mairie « espaces verts » du 12 Février 2016**

**REPRESENTANTS ASSOCIATION** : Danielle REVOL - Denise BAROMYKINE - Philippe ROUX - Pierre TISSEUIL - Jean Luc ALEPEE

**EXCUSES** : Président Christophe CHOUX

**REPRESENTANTS MAIRIE** : Damien CESPEDES Directeur du service Espaces Publics et Bruno DARNAL son adjoint

**REPRESENTANTS ELUS** : Jean Paul BOURRE Adjoint délégué aux espaces verts, à la voirie, aux bâtiments, à la circulation, au stationnement et aux transports

**Objet de la réunion** : projet d'amélioration des massifs horticoles de la ZAC et du Parc des Pêcheurs.

Réunion organisée à l'initiative de Monsieur CESPEDES en vue d'associer les habitants de la ZAC au projet cité en objet.

Un exposé des motifs justifiant le renouvellement de nos espaces verts vieillissants, difficiles à entretenir et ne répondant plus aux normes environnementales actuelles, la présentation faite fait état d'une gestion différenciée, adaptée à notre environnement et aux différents sites de la ZAC. C'est ainsi que les tailles, les tontes seront adaptées en respectant le végétal par un entretien qualitatif. Les tontes annuelles pourraient être décidées sur certains espaces du parc. Par ailleurs, les bosquets actuels pourraient être remplacés par des espaces fleuris par des plantes vivaces et tapissantes évitant la pousse de mauvaises herbes. Les arbres existants seraient maintenus. Ces opérations seront menées progressivement et étalées dans le temps. Une opération test sera commencée dès le mois de mars à l'entrée de la rue des Marguerites, sur le talus entre cette rue et le STOP rue des Bleuets et sur la partie de cette rue en face de ce talus. Une autre opération sera menée rue Carpentier. Les membres de l'association sont partie prenantes dans ce projet afin de pouvoir donner leur avis sur les premières opérations menées et aider au travail pédagogique qui devra être fait en ce domaine. Un Cabane avant les vacances s'y emploiera. Un échange avec les différents responsables a ensuite eu lieu. Il a porté sur :

- **Le choix des espaces qui seront réservés à une tonte annuelle dans le parc** en évitant de commettre les erreurs faites sur une expérience analogue les années passées. L'association souhaite pouvoir donner son avis sur ce choix.
- **La réfection des allées de plus en plus en mauvais état et tendant à disparaître par endroit.** La réunion a été positive et on remercie la mairie d'avoir invité l'association. A cet égard, Monsieur CESPEDES nous indique l'inutilité de maintenir des allées là où elles ne sont pas ou très peu utilisées. Leur largeur peut aussi être différenciée en fonction de leur tracé naturel. Le désherbage par désherbants étant exclu, il faut s'adapter.
- **L'entretien et la rénovation des aires de jeux ou repos** derrière les bâtiments de la place de l'Europe ainsi que celle à l'Ouest de la ZAC qu'il conviendrait de redessiner et renouveler les revêtements. Nous n'avons pas eu de décision sur ce point.
- **La taille des arbres** qui est nécessaire et pour laquelle seuls les services de la ville sont habilités pour juger de leur besoins. Il ne faut pas supprimer ceux-ci lorsqu'ils semblent gênants mais les élaguer en vue d'éviter cette gêne. **En aucun cas cette taille ne doit être effectuée par les riverains et habitants.** Les services de la ville doivent être saisis si des riverains ont des observations à faire dans ces domaines. La taille des arbres nécessite un certain professionnalisme et il n'est pas question de faire n'importe quoi.
- **Une visite sera entreprise par les membres de l'association** pour signaler ce qui lui paraît anormal pour ce qui concerne les espaces verts et la voirie : ces derniers auraient souhaité une visite commune avec les services de la ville comme cela s'est déjà fait par le passé.
- **Le mauvais état de la voirie par endroit a été signalé.**
- **La propreté aux abords de la ZAC** a fait l'objet de remarques : papier dans les bosquets non ramassés par exemple.
- **Le problème de l'emplacement du conteneur de verre rue Paul Algis prolongée** a été rappelé : une étude par le SIETREM serait en cours.
- **En plus de la taille des haies et des arbres, élagage des arbres de la ZAC interdite par les habitants, le dépôt des gazons et des cendres dans le parc** sont eux aussi interdits : l'association fera le rappel utile aux habitants dans la prochaine cabane.